L'organe d'entraînement 10, agencé sous la forme d'un vérin hydraulique, attaque la barre de guidage principale 17 au niveau d'une plaque de support 23 située sur l'extrémité de cette barre, au moyen d'une tige de piston 21 et par l'intermédiaire d'un levier coudé 22, pour le déclenchement du déplacement de la structure de toit 2. Dans cette zone commune de liaison du levier coudé 22 et de la tige de piston 21 est en outre prévu un élément basculant 24, qui d'une part est articulé sur la tige de piston 21 et d'autre part peut basculer autour d'un palier de support 25 qui prend appui sur le bloc de support 18 (figure 6). Dans une forme de réalisation avantageuse, sur l'extrémité de l'élément basculant 24 peut être prévu un organe saillant de pression 26, qui fait saillie vers le haut au-delà du bloc de support 19 (figure 8) et qui coopère par exemple avec une partie supérieure de recouvrement (non représentée) dans la partie arrière 7 lorsque la structure de toit 2 est écartée, par basculement, du compartiment de rangement 11 (figure 5).

5

10

15

20

25

30

35

Avec les composants décrits précédemment, la structure de toit 2 peut être amenée extrêmement aisément jusque dans la position ouverte (figure 4), dans laquelle elle est abaissée dans le compartiment de rangement 11 et dans cette position, l'élément de commande 9 formé par la tringlerie articulée peut être amené par basculement (figure 8) dans une position finale stable, dans laquelle il fournit un support à la manière d'un levier à genouillère, et peut être ramené, par l'intermédiaire de l'organe d'entraînement 10, dans la position fermée (figure 1).

La représentation de la figure 9 montre en outre que la barre de guidage principale 17 est reliée directement, par l'intermédiaire d'un palier pivotant 27 prévu dans la partie d'extrémité avant de la plaque de support 23, au bloc de support 19 qui porte la tringlerie articulée, dans la zone d'une plaque de support principale 28.

Sur les figures 10 et 11, on a représenté une seconde forme de réalisation d'un dispositif de commande forcée 9', qui comporte un élément de commande 13' qui est également agencé à la manière d'un parallélogramme articulé et est relié à la structure de toit 2' sous la forme d'une tringlerie articulée. Cette tringlerie articulée est formée directement par la partie formant lunette arrière 4', qui est prévue en